



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arte Flamenco 03 juillet - 08 juillet 2017

Afin d'assurer la sécurité de tous les festivaliers, la circulation et le stationnement seront perturbés, voire interdits, dans certains endroits de la ville et à certaines dates :

→ **Du 26 juin au 12 juillet inclu :**

le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits Passage du Marché. Pendant la durée de la manifestation, les riverains pourront quitter ou rejoindre leur domicile sous la responsabilité des organisateurs.

→ **Du 03 juillet à 19h au 12 juillet inclu :**

le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits au parking Saint-Roch (rez de chaussée).

→ **Du 28 juin au 12 juillet inclu :**

le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits rue Claude Despruneaux, côté Allées Brouchet.

→ **Du 03 juillet au 08 juillet inclus de 17h à 03h00 :**

le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits : place Saint-Roch, rue Léon des Landes (tronçon compris entre la rue Martinon et la place Saint-Roch), rue du Quatre septembre, rue Cazaillas.

→ La circulation sera interdite place Saint-Roch (portion comprise entre la rue Martinon et les allées Brouchet) aux dates et horaires suivants :

- 26 juin de 8h à 18h
- 29 juin de 14h à 18h
- 30 juin de 9h à 12h
- 3 juillet de 9h à 12h
- 9 juillet de 14h à 19h
- 11 juillet de 8h à 18h

L'accès à la rampe du parking Saint-Roch s'effectuera par la rue Martinon.
Ces restrictions s'effectueront à la diligence du Conseil départemental